

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 3 octobre 2011 à 20 heures à la salle 2 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire**

**1. PRÉSENCES**

Monsieur Sylvain Deschênes, conseiller  
Madame Chantal Proulx, conseillère  
Monsieur Stéphane Deschênes, conseiller  
Madame Manon Blanchette, conseillère  
Monsieur Raymond Lévesque, conseiller  
Monsieur Guildo Castonguay, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, Directeur général, est présent.

**2. Mot de bienvenue**

**3. Moment de recueillement**

**4. Lecture de l'ordre du jour**

**5. Adoption du procès verbal du 6 septembre 2011**

11-10-173

Il est proposé par \_\_\_ et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 6 septembre 2011.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

**6. Adoption des comptes à payer**

11-10-

Proposé par \_\_\_ et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéro # 16977 à 17025	66 803.02\$
Prélèvement no 772 à 782	21 379.93\$
Rémunération élus	3 778.36\$
Rémunération employés	11 791.39\$
Rémunération pompiers	2 058.43\$
<b>Total</b>	<b>105 811.13\$</b>

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

**A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**1. États financiers au 30 septembre 2011**

11-10-

Proposé par \_\_\_ et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport des activités financières au 30 septembre 2011.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

**2. Maire suppléant / M. Stéphane Deschênes**

11-10

Il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Stéphane Deschênes soit nommé maire suppléant pour une période de 3 mois soit novembre 2011, décembre 2011 et janvier 2012.

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

### 3. Appui à la MRC de la Matapédia concernant les routes forestières

11-10-

Considérant l'effondrement du marché du bois qui a mené à la fermeture et à la faillite de dizaines d'usines, situation qui perdure également;

Considérant la précarité financière des entrepreneurs forestiers qui dépendent des usines de transformation du bois;

Considérant le départ de centaines de familles de nos municipalités qui quittent définitivement la région faute de trouver du travail en forêt;

Considérant l'expertise en voirie forestière développée par les petites entreprises forestières locales de chacune des régions qui permet de maintenir les coûts d'exécution de ces travaux aussi compétitifs que possible;

Considérant que la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction R-20 prévoient une exclusion à l'égard des travaux de construction qui se rattachent directement à l'exploitation en forêt et qui sont exécutés par des salariés des entreprises forestières;

Considérant que la jurisprudence a déterminé que seuls les chemins de récolte et les chemins d'hiver n'étaient pas assujettis à cette loi. Une telle situation fait en sorte que les entreprises forestières, les ZEC (zone d'exploitation contrôlée), les pourvoies, les MRC et les municipalités et tous les autres organismes œuvrant en forêt doivent obligatoirement avoir recours aux services employeurs professionnels, c'est-à-dire à des employeurs embauchant des salariés du secteur de la construction, pour effectuer la construction et l'entretien des chemins forestiers, ce qui augmente considérablement les coûts affectés à ce type de travaux, biaise le libre marché et la libre concurrence, et ce, au détriment des entrepreneurs locaux déjà implantés dans nos collectivités;

Considérant que les exigences légales pour la réalisation de travaux de voirie sur les terres du domaine de l'État sont assujetties au règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'état (RNI). L.R.Q., c. F-4.1. et que les ingénieurs forestiers sont les professionnels les plus habilités pour planifier les tracés et superviser leur construction de manière conforme au RNI.

Pour ces motifs :

Il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité des conseillers que :

La municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski appuie le Conseil de l'Industrie Forestière du Québec et demande à la ministre du Travail, Mme Lise Thériault, de modifier la Loi sur les relations du Travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction R-20, afin d'exclure tous les travaux de voirie exécutés en milieu forestier de son champ d'application;

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

### 4. Avis de motion / Règlement autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

11-10-

\_\_\_\_\_ donne avis de motion afin d'adopter un règlement autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

**5. Nomination représentant à l'OMH**

11-10-

Proposé par \_\_\_\_ et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer madame Chantal Proulx comme représentante à l'OMH pour un mandat de 3 ans.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

**6. Achat terrain Millefeuilles/Bois-Francis**

11-10

Proposé par \_\_\_\_, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat d'un terrain de 24.38 mètres par 53.34 mètres sur la rue des Millefeuilles appartenant madame Christiane Pelletier (canton fleuriault, rang 2, partie 20) au coût de 500\$. Les frais d'arpenteurs, s'ils sont nécessaires, et les frais de notaires sont au frais de la municipalité. S'il était nécessaire les services des arpenteurs Pelletier & Couillard seraient retenus et la notaire Christine Briand sera mandatée pour effectuer le contrat notarié. Monsieur Martin Normand, directeur général ainsi que monsieur Georges Deschênes, maire sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

**7. Appui au comité de développement de Les Hauteurs**

11-10

**En attente**

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

**8. Chargé de projets- Politique familiale-Appel d'offres**

11-10

Proposé par \_\_\_\_, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un appel d'offre pour retenir les services d'un chargé de projet pour la préparation d'une politique familiale à Saint-Gabriel-de-Rimouski.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

**9. Comité de la politique familiale**

11-10

Considérant l'intérêt du conseil municipal démontré successivement en 2001 et en 2003 et la réaffirmation de cette volonté en 2010 afin de développer une pensée politique axée sur la famille et ses besoins;

Considérant l'acceptation de notre demande de financement par le Ministère de la famille et des aînés et s'inscrivant dans le processus naturel pour l'avancement du dossier;

En conséquence, il est proposé par Manon Blanchette et résolu unanimement de nommer mesdames \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_  
messieurs \_\_\_\_\_  
membres du comité famille. Ceux-ci seront chargés d'élaborer la politique familiale incluant la démarche MADA ainsi que le plan d'action s'y rattachant.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

## **B. TRAVAUX PUBLICS**

### **1. Proposition d'honoraire / Roche / Étude d'avant-projet pour la réfection de la rue Principale**

11-10-

Proposé par \_\_\_\_ et résolu à l'unanimité des conseiller d'accepter la proposition #55836-001 daté du 29 septembre 2011, portant sur l'étude d'avant projet de la réfection de la rue Principale (route 234). Le budget proposé est de 17 500\$. Il est a noté que les frais associés à l'étude d'avant-projet seront partagés entre la Municipalité et le Ministère des Transports au terme de la signature du premier protocole pour la définition du projet et au prorata de la valeur des travaux pour chaque partenaire.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

### **2. Proposition d'honoraire / Roche / Expertise technique pour la réfection de la rue Principale**

11-10-

Proposé par \_\_\_\_ et résolu à l'unanimité des conseiller d'accepter la proposition #55836-014 daté du 29 septembre 2011, portant sur l'expertise technique de la réfection de la rue Principale (route 234). Le budget proposé est de 16 750\$, basé sur des taux horaire afin de compléter différentes activités d'assistance technique pour la réalisation du projet de réfection de la rue Principale (route 234). Il est a noté que certain frais pourront être facturés en partie au Ministère des Transports.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

## **C. LOISIRS ET CULTURE**

### **1. Permis de réunion et location de salle / Chevalier de Colomb**

11-10-

Proposé par \_\_\_\_, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les chevaliers de Colomb à faire une demande de permis de réunion pour le centre polyvalent à l'occasion d'un événement qui aura lieu le 23 octobre 2011.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

### **2. Permis de réunion et location de salle / SportArt**

11-10

Proposé par \_\_\_\_ et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Sport'Art à faire une demande de permis de réunion dans le cadre d'une soirée avec l'harmonie du Mistral (invité Andrée Watters) au Centre polyvalent le 5 novembre 2011.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

## **D. URBANISME**

### **1. Dérogation mineure / Laurette Caron**

11-10

La décision concernant la dérogation mineure est reportée. Le comité de consultation en urbanisme a besoin d'informations additionnelles afin de soumettre son avis au conseil municipal.

11-10

## 2. Désignation des inspecteurs en urbanisme

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit nommer une ou des personnes responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme et du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité fait appel au personnel du Service régional d'inspection de la MRC par le biais d'une entente avec celle-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** l'absence de l'inspecteur ou de l'inspectrice principalement affilié(e) à la municipalité peut nécessiter son remplacement par intérim par un autre inspecteur ou inspectrice du Service;

### **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les personnes suivantes à signer les permis et certificats relatifs à l'application de la réglementation d'urbanisme et du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées selon les modalités de l'entente avec la MRC :

Gabriel Dumont, responsable  
Annie Bergeron, adjointe  
Cédric Charest  
Hélène Gagnon  
Jean-Philippe Quimper

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

## E. INCENDIE

### 1. Modification à l'entente SSISOM

11-10

Il est proposé par \_\_\_\_\_, et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier l'entente relative à l'organisation d'un service de la protection des incendies (SSISOM) afin de permettre à toute municipalité faisant partie de l'entente d'être en mesure de faire l'acquisition d'immobilisation et de facturer aux autres municipalités par quotes-parts selon les mêmes modalités prévues à l'entente. De plus, les deux représentants de la municipalité sont autorisés à signer l'entente modifiée.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

### 7. Rapport des élus

### 8. Affaires nouvelles

#### a) CRSBP – Responsable de la bibliothèque et représentant

11-10-

Proposé par \_\_\_ et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Nicole Leblanc, responsable de la bibliothèque municipale; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'une personne responsable de la bibliothèque.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

### 9. Période de questions

11-10- **10. Fermeture des affaires nouvelles**

Proposé par \_\_\_ et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

11-10- **11. Levée de la séance**

Proposé par \_\_\_ et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à \_\_\_, la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
**Georges Deschênes**  
maire

\_\_\_\_\_  
**Martin Normand**  
Directeur Général

PROJET